



ASC : Episode 1

Rapport d'activité et de gestion 2020

NOTRE ANALYSE, NOTRE VISION

POUR DES ASC TRANSPARENTES, EQUITABLES, JUSTES ET ADAPTEES

Ce rapport présente une analyse de la gestion des budgets durant l'exercice 2020 sur les activités sociales et culturelles (ASC) Il a aussi pour but d'agir en transparence auprès des salariés sur les choix du bureau et de donner une visibilité sur l'efficacité sa politique.

La CFE CGC métiers de l'emploi vous donne son analyse :

La gestion des ASC est de baser sa politique sur deux principes :

1 -Le libre choix : ventiler librement les dotations Agent et Enfant **2- Rendre acteur** : sollicitation en indiquant leur choix pour percevoir leur dotation et ainsi les responsabiliser.

Pour la CFE CGC, si l'on veut vraiment respecter ces 2 principes, un questionnaire doit être envoyé aux agents pour connaître leurs attentes et leurs souhaits.

Le CSE a également posé le principe du Quotient du Foyer Fiscal 2020, basé sur l'avis d'imposition. Pour les agents ne souhaitant pas transmettre leur avis d'imposition et/ou celui du conjoint(e) éventuel(e), un mail attestant de leur choix est obligatoire pour déclencher le calcul d'une dotation ou inscription à une prestation.

La CFE CGC demande la mise en place d'une date butoir pour le retour des avis d'imposition et l'attribution automatique de la dotation de la dernière tranche pour 2022, ce qui permettra de ne léser personne et de donner rapidement aux élus une vision de l'impact budgétaire sur les dotations.

La dotations agents est distribuée selon les principes fondamentaux du CSE. Cette dotation mobilise 50% du budget primitif du CSE hors immobilisations soit 1 951 212,50 euros .



Pour la CFE CGC , en terme financier, l'iniquité est criante car les 3 premières tranches consomment à elles-seules 83% du budget initial.

La suite dans le prochain épisode.....